



## **DI de BORDEAUX Télétravail : Où sont les ordinateurs ?**

A l'heure où le second confinement sanitaire est imposé par le gouvernement et mis en place depuis le 30/10/20 à 00h,

A l'heure où la DGAFP et la Direction de l'administration pénitentiaire fixent comme règle le télétravail à temps complet, partout là où c'est possible.

A l'heure où la direction du SPIP de la Vienne diffuse une note de service d'application immédiate , le 2/11, fixant la nouvelle organisation des antennes MF et MO, tenant compte des nouvelles contraintes sanitaires :

**Le SPIP de la VIENNE dispose en tout et pour tout de 4 ordinateurs à ce jour disponibles pour la totalité des agents , soit à ce jour 40 agents !**

Soyons honnêtes, il convient de retrancher 2 de ces ordinateurs, qui déjà sont mis à disposition pour le télétravail de 2 agents vulnérables.

**Restent donc 2 ordinateurs pour le télétravail de 38 agents.**

Certes , tous ne sont pas appelés à être mis en position de télétravail, mais on voit bien là ,qu'il y a loin de la coupe aux lèvres !

Et que les prétentions affichées en haut lieu sont loin d'être concrétisées sur le terrain !

**A la mi-septembre on nous annonçait une "flotte de 600 PC" pour la DI de BORDEAUX soit 12 départements à équiper , tant dans les prisons que dans les SPIP.**

A ce jour, nous ne disposons que des chiffres nationaux suivants :

Sur les équipements :

17 0000 PC portables pour le ministère de la Justice, 6 000 pour l'AP commandés en juin, une nouvelle commande de 6 000 est en cours.

Sur les 6 000 PC :

- 4100 pour les SPIP dont 3600 pour les CPIP
- 1260 pour les sièges DISP
- 640 pour les établissements pénitentiaires

Fin de l'équipement pour les SPIP en PC portables prévue au 1er trimestre 2021.

Première vague de déploiement en cours :

1340 en octobre (en réalité, 415 sont dans les DIT, 615 en cours de maîtrise chez le prestataire privé, 333 encore à maîtriser)

2000 en novembre

195 en décembre

### **Mais Quid pour la DI de BORDEAUX ?**

Aucune communication à ce jour !

A sa décharge et selon nos informations , la DI serait exonérée de sa responsabilité .

Un couac entre la DAP et son prestataire serait à l'origine de ce retard à l'allumage...

La conséquence en tous cas est directement visible dans les services, qui doivent résoudre la quadrature du cercle suivante:

Maintenir autant que faire se peut un niveau de service digne d'un service public, qui affiche qu'il "reste ouvert" pendant le temps de confinement,

Et réduire autant que possible les contacts entre les agents et le public, les agents et

les agents, en se partageant des espaces déjà réduits en temps ordinaires !

**LA CGT Insertion Probation va interpeller sans délai la DI de BORDEAUX,  
pour savoir quand les promesses seront suivies d'effets !**

Et ne manquera pas de tenir informé.e.s les agents des SPIP, qui méritent un autre traitement que ce manque d'anticipation et de moyens qui impactent leur quotidien professionnel !

Poitiers le 3/11/2020

**La CGT SPIP 86**